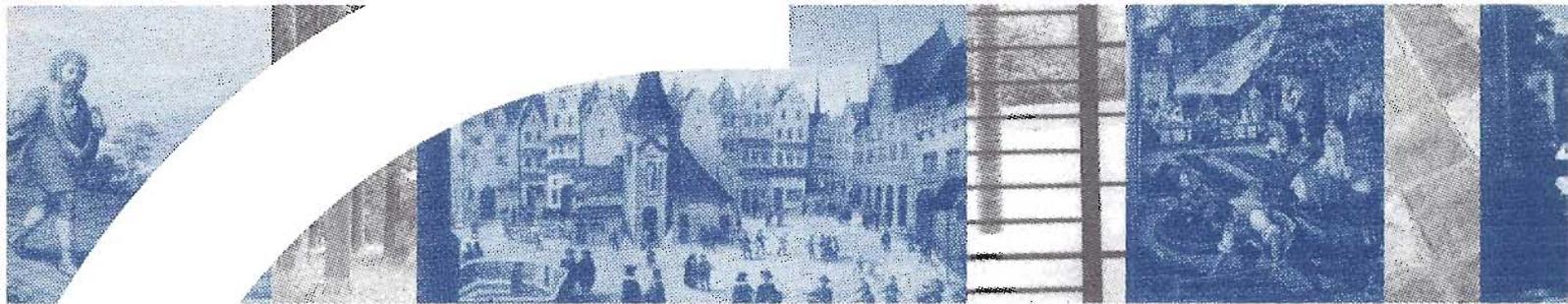


GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE
AVANT-PROGRAMME



COMMUNE DE PREUX-AU-BOIS
CANTON DE LANDRECIES



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| Avertissement | 2 |
| Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie | 3 |

L'ANALYSE PARTAGÉE

| | |
|--|---|
| Approche globale : | |
| - les paysages et les milieux naturels | 5 |
| - un territoire qui s'organise | 9 |

| | |
|-----------------------------------|----|
| Approche communale : | |
| - présentation et situation | 10 |
| - paysages et occupation des sols | 11 |
| - un village lié au bois | 13 |
| - le plan d'occupation des sols | 13 |

LA PHASE OPÉRATIONNELLE 15

| | |
|---|----|
| Les documents de portée générale : | |
| - la découverte de la commune par les chemins de promenades | 16 |
| - le cahier de recommandation sur les plantations et leur entretien | 16 |

| | |
|--|----|
| Les projets localisés : | |
| - la liaison vers la forêt | 17 |
| - l'étang, la prairie humide et le parking | 18 |
| - le cœur du village | 20 |
| - autres lieux publics | 21 |

| | |
|----------------------|-----------|
| Bibliographie | 24 |
|----------------------|-----------|

annexes

AVERTISSEMENT

Ce document programme répond à la politique pour l'Amélioration du Cadre de Vie initiée par le Conseil Général du Nord.

Il se propose, pour mettre en synergie cette politique, de présenter et d'analyser la commune à deux échelles différentes qui recoupent deux points de vue différents mais complémentaires. (Ces données constituent ce qui sera dénommé "Analyse partagée" dans le document.)

la première échelle ou approche globale situe Preux au Bois dans son environnement le plus large. Elle détermine les limites naturelles du territoire et explique les éléments physiques et sensibles qui participent à la lisibilité et la cohérence de la commune.

La deuxième, en puisant ses racines dans la connaissance acquise dans l'approche globale, s'intéresse à l'analyse et au diagnostic du territoire de la commune dans ses limites administratives. Cette partie a pour objectif de montrer comment un aménagement ponctuel peut participer aussi bien à améliorer le cadre de vie de la commune qu'à renforcer la cohérence et la lisibilité des entités paysagères.

Pour être complet et dans un souci de cohérence, l'étude devra tenir compte de tous les projets en cours sur la commune.

Le présent document est un "cahier des charges". Les points y figurant sont à traiter impérativement dans l'étude à venir ; à moins qu'au cours de l'avancement des réflexions, le comité de pilotage décide, sur proposition argumentée du bureau pluridisciplinaire d'études et consensuellement, d'en modifier certains points.

Processus d'une démarche qualitative du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives.

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C, E.D.F., D.V.I.,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- Parc Naturel de l'Avesnois, Contrat de Développement Rural,

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par la Commune, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, la commune et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

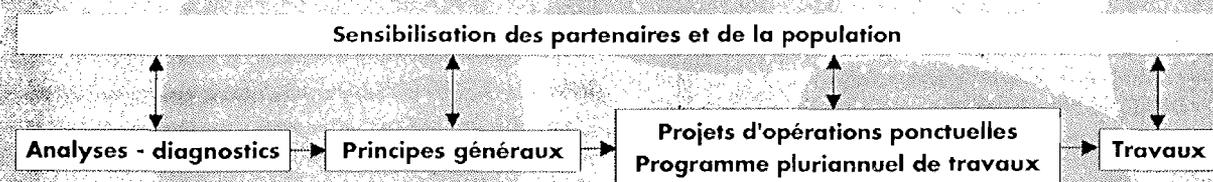
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

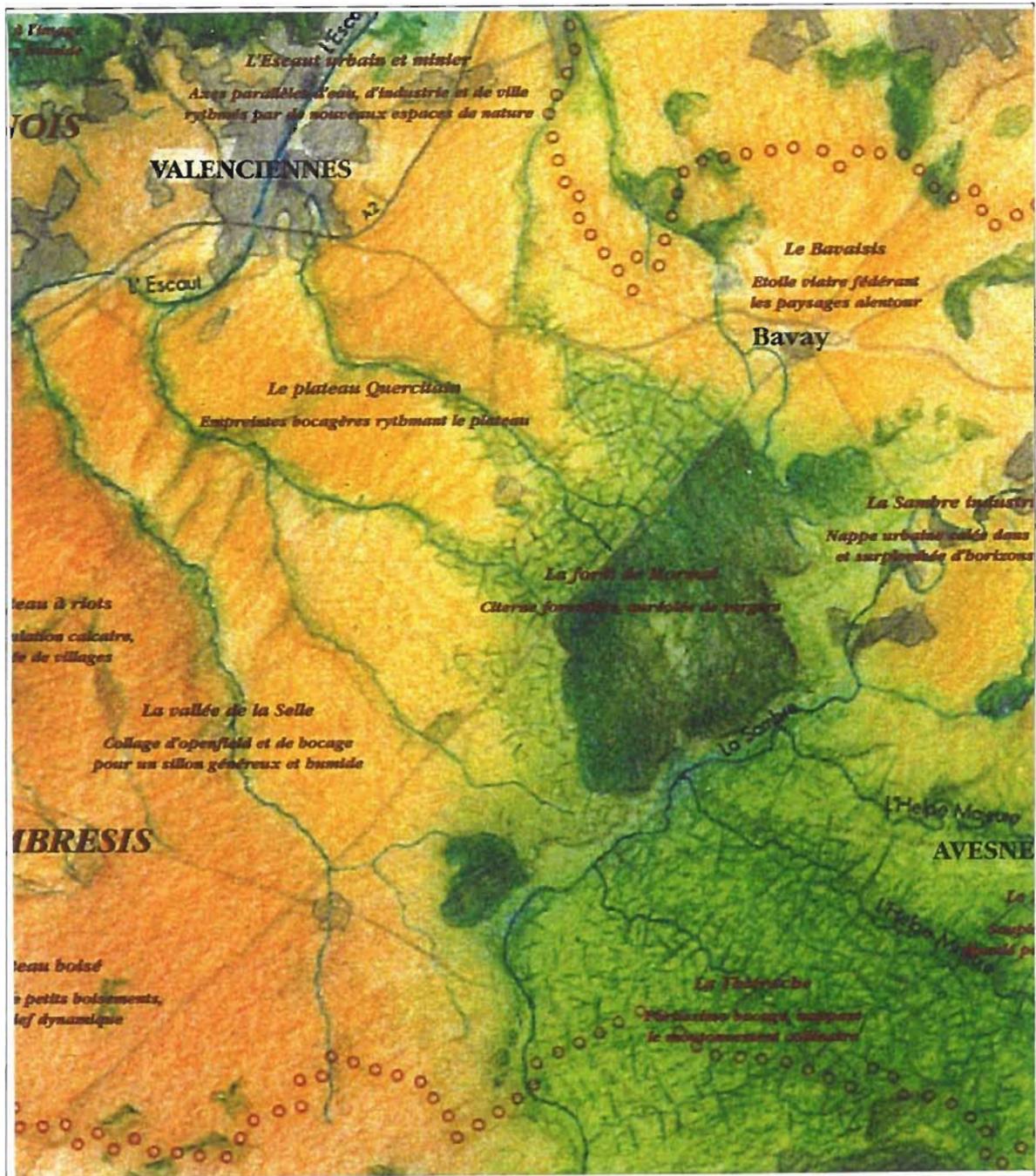
Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'arrondissement de Lille. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin au C.A.U.E. du Nord.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'avant-projet. L'établissement d'études d'avant-projet ne fait pas partie du présent programme

Les étapes de la décision



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

ANALYSE PARTAGÉE

Approche globale

L'approche globale a essentiellement pour objectif de replacer la commune de Preux au Bois dans son contexte naturel, paysager et partenarial. Elle a le mérite, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, de faire connaître objectivement le territoire et de comprendre les logiques qui l'animent.

Cette connaissance et synthèse, phase préliminaire, devient alors un préalable incontournable. En effet, elle permettra au maître d'œuvre de justifier et d'argumenter le choix de ses propositions et surtout d'harmoniser et de coordonner les projets entre-eux.

Il est évident que cette démarche nécessite, pour le maître d'œuvre un travail de terrain consciencieux, une analyse bibliographique variée et une concertation soutenue avec les différents partenaires.

L'ensemble des données seront synthétisées sous forme d'une carte au 1/25 000 qui doit permettre aux élus communaux de cerner et de comprendre les logiques naturelles et paysagères qui anime la commune et ses environs.

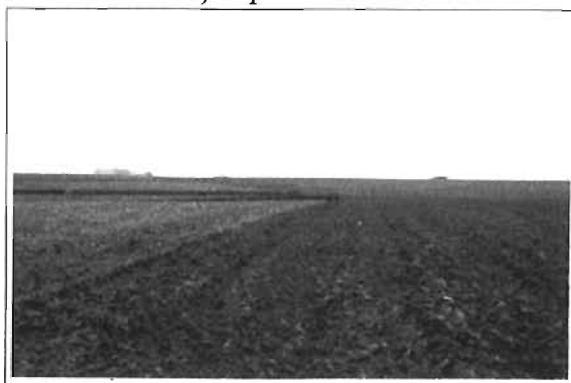
Les paysages et les milieux naturels : un territoire aux valeurs reconnues

l'inventaire des paysages de la Trame-Verte



La commune de Preux au Bois se rattache à l'entité paysagère de la forêt de Mormal- "ci terne forestière auréolée de vergers". En effet les hommes en s'installant pour défricher ou vivre de la forêt ont façonné ici un système paysagé très original, fragile et délicat. Au coeur de cette ceinture de prairies bocagères et de verger hautes tiges, on reconnaîtra le parallélisme entre la direction des nombreux ruisseaux issus de la forêt et celle des routes. Celles-ci menent toujours à la forêt et ont favorisé l'étiement bi-latéral des constructions jusqu'à celle-ci.

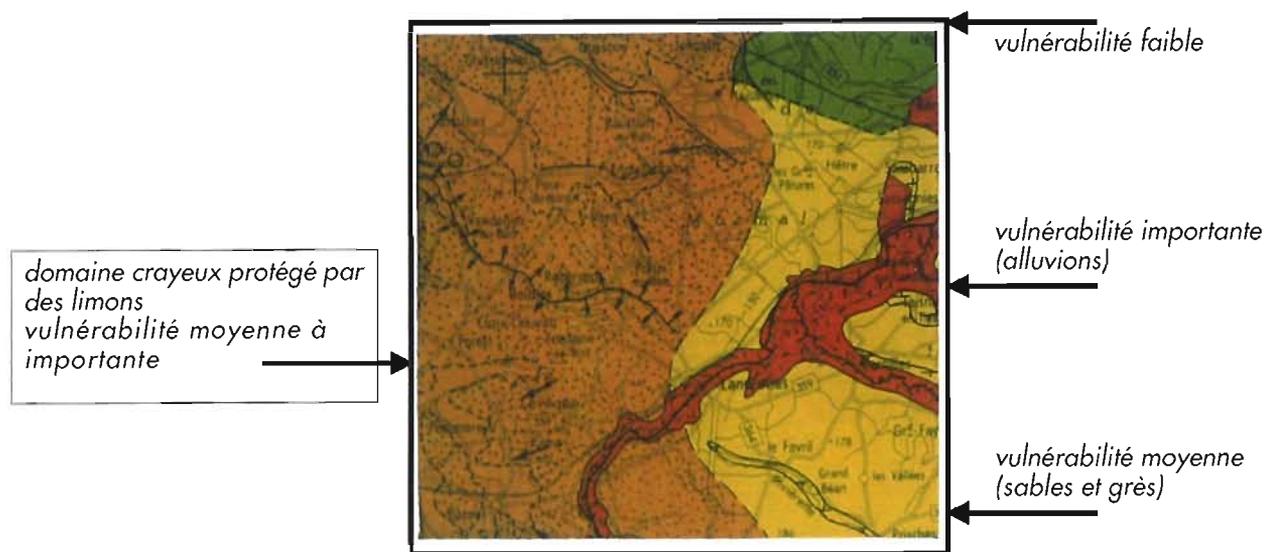
Au nord-ouest de la limite communale, le territoire se rattache à l'entité paysagère du plateau Quercitain - "empreinte bocagère rythmant le plateau ". Le paysage s'organise selon une alternance entre les plateaux voués à la culture préfigurant déjà les openfields du Cambrésis et du Valenciennois et les vallées encaissées et bocagères parallèles entre-elles.



l'openfield entre Ghissignies et Salesches (R.D.86)

Le sous-sol

l'ensemble des environs appartient au domaine de la craie qui est recouverte très majoritairement par une épaisseur de plus de 10 mètres par des limons. La perméabilité de cette strate confère une vulnérabilité moyenne à la pollution pour les eaux souterraines.



extrait carte de vulnérabilité des
eaux souterraines à la pollution
1/250 000

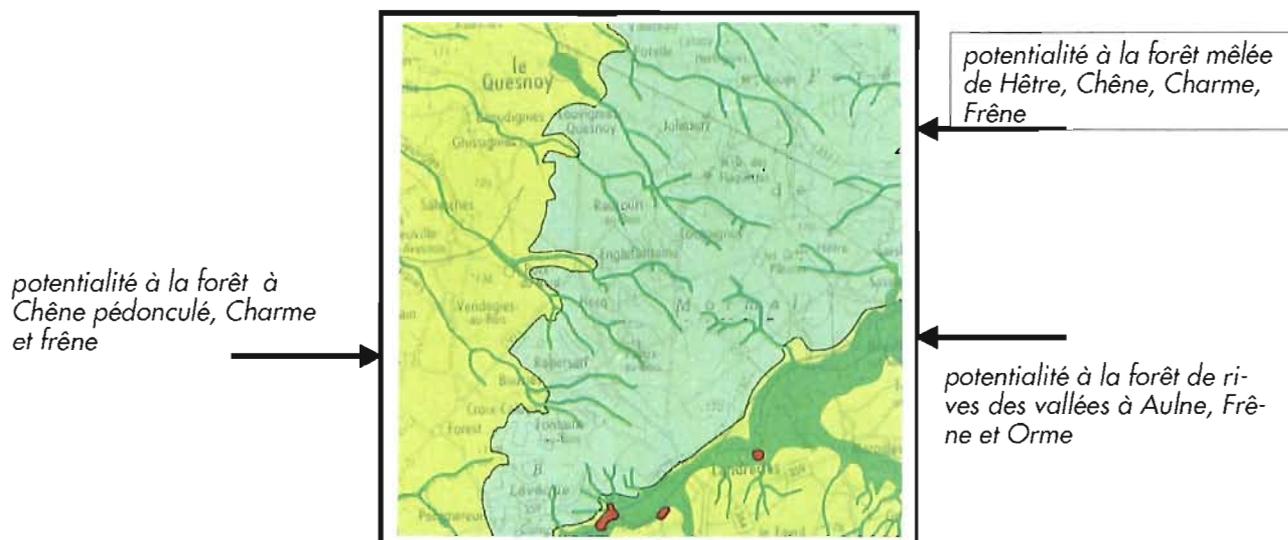
L'hydrographie

L'ensemble du secteur appartient au sous-bassin versant de l'Ecaillon. Celui-ci appartient au bassin versant de l'Escaut vers lequel se draine l'immense majorité des eaux issues de la forêt de Mormal. Elles s'évacuent selon une direction générale allant du sud-est vers le nord-ouest.

La végétation naturelle potentielle

"La notion de végétation potentielle naturelle repose sur le fait que le tapis végétal tend à évoluer, constamment et indépendamment de l'action de l'homme jusqu'à un point de semi-équilibre, variable selon les conditions locales de sols et de climat. La végétation potentielle naturelle témoigne donc de la vocation profonde et durable d'un terroir. Elle n'exprime pas la réalité de la présence de tel ou tel type de forêt dans un site donné..."
J-M Géhu

- L'observation de la Carte de la Végétation Potentielle montre que :
- Les interfluves ont une vocation à évoluer vers la forêt: ici elle serait mêlée de hêtre, chênes, charmes, frêne. Ces arbres seraient complétés par le merisier, le tilleul à petites feuilles, le bouleau blanc, le noisetier, le cornouiller sanguin, le prunelier, le saule marsault, l'aubépine, le sureau à grappe, l'églantier, la ronce, le chèvrefeuille,...
 - Le long du chevelu hydrographique elle pourra évoluer, compte tenu de l'humidité des sols, vers une forêt des rives des vallées à Aulne, frêne et Orme. Celles-ci associera les arbres, arbustes et arbrissaux suivant : Peuplier grisard, Saule blanc, groseillers...



extrait carte de végétation naturelle potentielle 1/250 000 J-M Géhu

Différents organismes et instances scientifiques ont identifié et reconnu une richesse culturelle et naturelle, contribuant ainsi, à des échelles "supra-communales", à la reconnaissance sociale des patrimoines situés sur la commune.

Les zones naturelles

La Direction Régionale de l'environnement (service de l'état) a inventorié plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) La carte de synthèse révèle :

- une Z.N.I.E.F.F. de type II, grand ensemble naturel n°2 : complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées.
- deux Z.N.I.E.F.F. de type I, secteurs d'intérêt biologique remarquables :
 - la forêt domaniale de Mormal et ses lisières (zone n° 2-1)

Un territoire qui s'organise

- La commune de Preux au Bois s'est regroupée avec d'autres communes voisines pour constituer la communauté de communes de Mormal et de Maroilles. Forte de 10 communes elle regroupe environ 10 000 habitants dont le siège est situé à Bousies.

Cette communauté s'est dotée des compétences suivantes:

- l'aménagement de l'espace : schéma directeur, harmonisation des P.O.S. et carte communales et élaboration d'un plan de développement,
- l'action de développement économique,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement dans le cadre des schémas nationaux, départementaux et régionaux,
- les ordures ménagères.

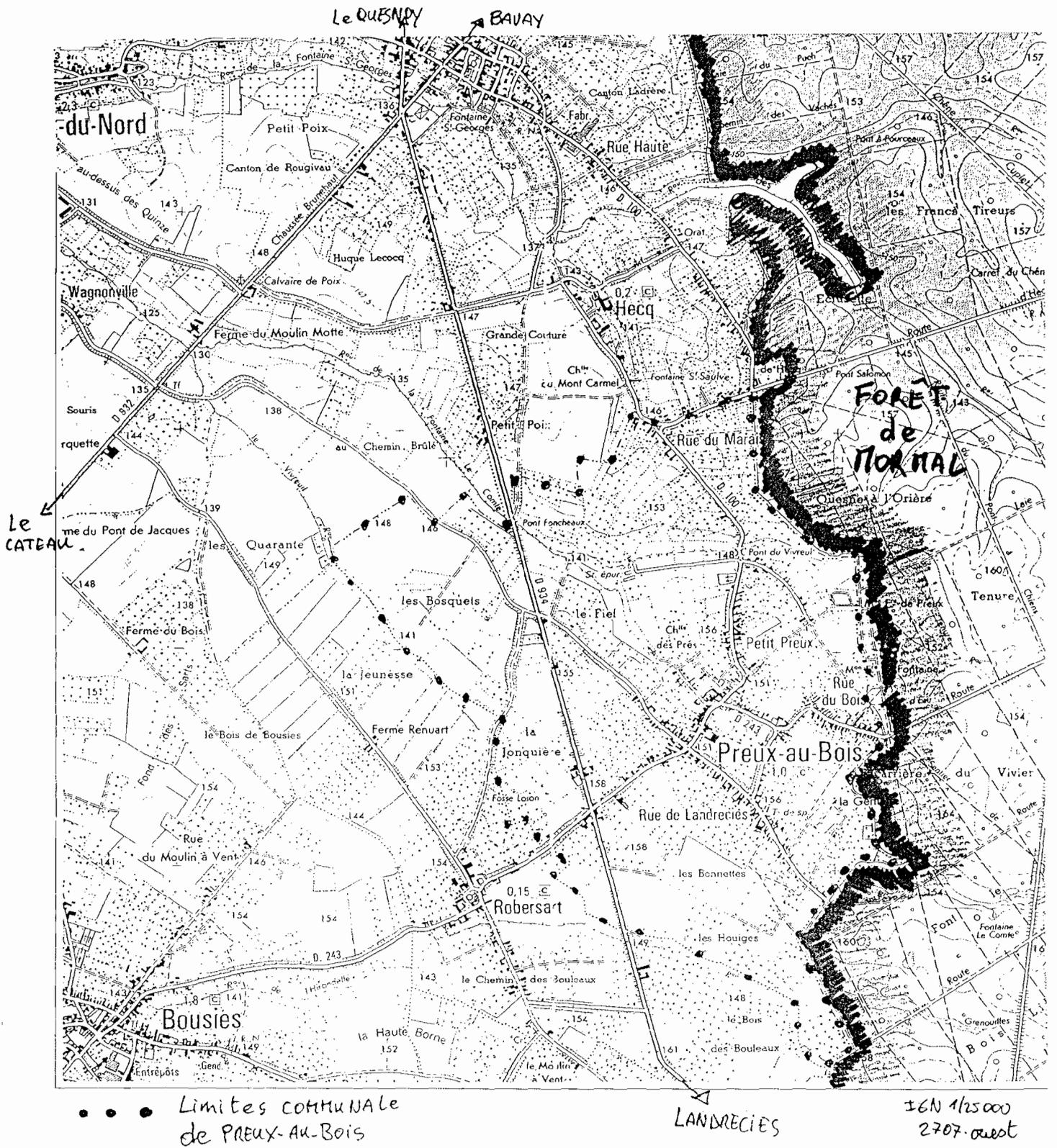
- Une étude dite "pré-opérationnelle d'aménagement du massif forestier de Mormal-Bois l'Evêque" a été initiée par la communauté de commune (Fond Trame-Verte du Conseil Général). Elle a été menée sur un périmètre plus large regroupant 32 communes réparties autour de ces forêts. Son objectif est de proposer un schéma d'aménagement comme base pour la valorisation économique. L'étude "Cadre de Vie" sera abordée dans le souci d'une recherche de complémentarité et d'application de cette dernière.

- Pour favoriser son essor économique la Communauté de Communes a engagé avec la Communauté de Communes rurales des 2 helps une procédure partenariale de Contrat de Développement Rural (Etat- Région- Département). La qualité du cadre de vie, la gestion du territoire rural, le commerce et les services, l'économie touristique sont parmi les points forts des réflexions. L'étude "cadre de vie " devra rechercher les complémentarités les thèmes les plus importants qui ont été révélés par l'analyse et le diagnostic du territoire.

- La Commune fait partie du périmètre retenu dans le cadre de l'opération groupée d'aménagement foncier du sud-Avesnois. Cette opération rentre dans le programme agri-environnemental dont l'un des objectifs est le maintien du bocage.

4 agriculteurs volontaires, après inventaire des haies, ont déjà souscrit à cette opération et des contrats de gestion des haies et des prairies auquel s'associe le Parc Naturel ont pu être signés. Cette démarche participe au projet global de prise en compte du patrimoine 'Haie' dans l'économie locale.

L'étude "Cadre de Vie" doit permettre de renforcer cette action en aidant à la connaissance et la reconnaissance de cet élément identitaire fort.



Approche communale

L'analyse des différentes composantes du milieu physique, biologique, paysager et réglementaire de la commune est la deuxième étape de cette démarche. Elle permet par la connaissance, de mettre en évidence les éléments identitaires sur lesquels doivent reposer tous les projets.

Cette approche se justifie car elle permet au bureau d'étude, après analyse et synthèse,

- **de définir l'identité de la commune,**
- **de mettre en évidence la problématique de l'évolution de l'occupation des sols,**
- **de révéler les potentialités à valoriser et les points noirs à résorber,**
- **d'identifier les axes et les sites prioritaires sur lesquels il faut intervenir et les techniques appropriées pour chacune des réalisations,**
- **de rechercher les liaisons et les cohérences entre tous les aménagements projetés et les réalisations.**

Il sera demandé au bureau d'études d'établir une synthèse cartographique,

- **au 1/10 000 pour rendre compte de l'identité communale (bâti, présence de l'eau, ensemble paysager)**
- **au 1/5 000 pour tout ce qui touche aux structures végétales.**

Présentation et Situation de la commune

La commune, située à quelques kilomètres de Landrecies est traversée par un des axes de transit routier principal menant vers le sud de l'avesnois (R.D. 934). Celui-ci épargne le centre du village.

La chaussée Brunchaut (R.D.932) reliant Bavay à Le Cateau passe à moins de 2 Km de la limite nord de la commune.

La commune est située en limite sud-ouest du massif forestier domanial de Mormal et est traversé par plusieurs ruisseaux.

La dernière édition du Guide-Bleu Nord-Pas-de-Calais parle de Preux au Bois en ces termes : "ce charmant village occupe un site privilégié en bordure de forêt..." ; il fait aussi état de "l'étang communal de 8000 mètres carrés (est) très apprécié par les pêcheurs et les randonneurs."

Le livre de Jean Mossay de 1959 intitulé : " Ce que l'on peut voir en flânant dans l'arrondissement d'Avesnes " nous dit aussi que "le charme de Preux, c'est qu'il est bâti tout contre la forêt, où de multiples promenades peuvent être faites." On y apprend aussi que Preux-au-Bois (Petrosum), signifie étymologiquement un endroit pierreux.

Aujourd'hui la découverte de ce village, qui constitue une des portes de la forêt en comptant environ 900 habitants, révèle une impression de village soigné et fleuri. On y dénombre plusieurs exploitations agricoles, un éleveur de chèvres, un gîte de groupe, un camping (la Forestière) et de multiples associations.

Paysages et occupation des sols

Ils sont le résultat de la combinaison entre les contraintes, les potentialités naturelles, les savoirs faire, la volonté et le projet d'une société en perpétuelle évolution. Il semble important qu'ils reflètent un projet partagé :

Le paysage

Le paysage qui résulte de cette combinaison est le reflet d'une société en perpétuelle évolution.

Preux au Bois, commune irriguée par de nombreux ruisseaux, porte des paysages bucoliques d'une grande qualité et globalement préservés.

Sur la commune il est possible d'observer un gradient mettant en évidence le passage d'un paysage à un autre :

- A l'est et au sud-est, là où l'on retrouve aussi la part la plus importante de l'agglomération villageoise les multiples cours d'eau et les prairies bocagère façonnent avec une certaine prégnance la topographie (Cf coupe ci-jointe). En se combinant à la présence d'un horizon boisé très proche (lisière de la forêt qui semble d'ailleurs s'épaissir de quelques plantation parasites de peupliers et de conifères) ils constituent les éléments déterminants de l'ambiance paysagère de la commune : horizon proche, paysage à échelle humaine, ambiance intimiste et feutrée.



- Au nord-ouest les prairies tendent à céder la place aux parcelles cultivées le faisant ainsi évoluer doucement vers un paysage de champs ouverts (openfield) : importance de l'horizon assez lointain, vues dégagées.

La présence de l'eau

En fonction de la situation géographique et de la nature du sol et du sous-sol (sols froids et à forte rétention hydrique), l'eau à Preux est présente sous différentes formes. Elle constitue l'un des éléments principaux qui enrichie la qualité du cadre de vie. En effet avec la végétation qui lui est inféodée, elle constitue un élément de tout premier plan pour la qualité et l'originalité du territoire communal.

L'eau se signale en partie grâce à :

- la présence des trois ruisseaux (le ruisseau des Gre-



nouilles ou Tanure au sud, le ruisseau de la fontaine Leconte qui traverse le cœur du village, le ruisseau du vivreuil au nord)

- l'existence de l'étang et de la prairie humide voisine (tous les deux sont propriétés communales),
- la présence d'un lavoir à proximité de la chapelle des prés,
- et d'une certaine manière avec la station d'épuration !



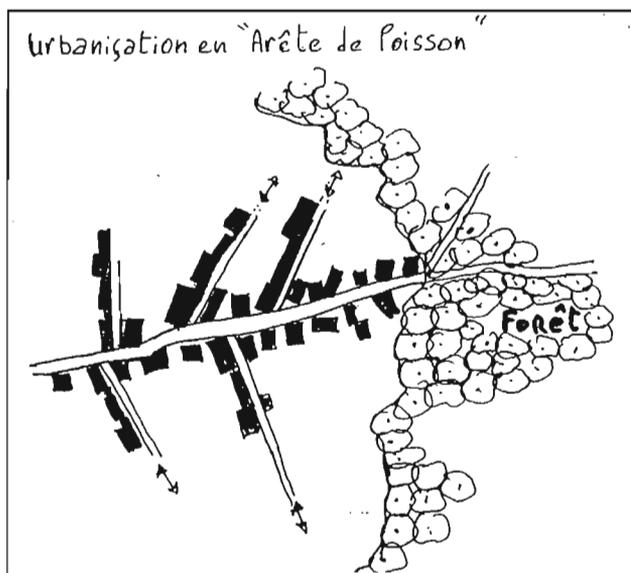
Le bâti

Les éléments liés au bâti et à l'urbanisation concourent eux aussi à typer et à caractériser le village :

- les constructions s'étirent majoritairement sur les interfluves et le long des routes menant à la forêt de Mormal. Elles y mènent toutes et se poursuivent toujours par des allées forestières,
- la présence de très nombreuses constructions avec pignons sur rue et des sous-bassements en grès qui annoncent ainsi la proximité du Cambrésis et très répandus sur toute l'auréole bocagère de la forêt de Mormal,
- l'existence d'une partie importante du patrimoine immobilier organisé de façon à constituer de "petites courées" s'étirant sur le même côté d'un passage et disposées en arrêtes de poisson par rapport à la route principale (Cf schéma),
- la majorité du patrimoine bâti est antérieur à 1930.

De façon globale, peu d'altérations irrémédiables ne semble avoir été commise sur les constructions. C'est ainsi que bon nombre de façades sont soigneusement entretenues sans ostentation particulière, ce qui est important eu égard à la "franchise" du caractère rural.

A ce tableau qui pourra paraître trop flatteur il convient tout de même de mentionner les réseaux aériens (E.D.F. et Télécom) qui semblent être disposés sur cette commune avec une logique difficilement perceptible et un impact qu'il est difficile d'oublier.





Quelques ambiances des ruelles de
Preux-au-Bois

Les ruelles

Enfin, et ce n'est pas l'un des moindres cachet du village, on remarque la présence d'un très beau, agréable et dense système de ruelles, régulièrement emprunté et support de multiples activités de loisirs, qui permet la mise en relation piétonne entre les différents secteurs du village. Il relie ainsi différents secteurs bâtis du village à travers le bocage, par-delà les ruisseaux, tout comme il assure les liaisons entre le village et le territoire agricole et/ou forestier.

Il est à noter que depuis plusieurs années les haies qui souvent les bordent n'ont plus été taillées en hauteur. Elles constituent aujourd'hui de remarquables voûtes tamisant la lumière. Il conviendrait maintenant de réfléchir à une gestion et leur entretien pour pérenniser cet effet car les bases des arbustes semblent se dénuder.

Un village lié au bois

Le géographe J.J. Dubois a mis en évidence l'origine du village dans un défrichement de la forêt de Mormal. Cette origine explique sa forme linéaire caractéristique qui se rencontre dans de nombreux autres villages des environs. (Cf carte en annexe)

Le village garde encore, en sus de sa structure urbaine et des liens physiques et naturels, des liens culturels et économiques forts avec le "bois". Ces liens s'illustrent par la présence :

- d'une scierie en plein cœur du village,
- d'un camping en lisière de forêt,
- d'une statue de vierge en bois sculpté rue de Landrecies,

et le déroulement, depuis Juin 1997, d'une fête des métiers du bois.



Le plan d'occupation des sols

La commune de Preux au bois possède un Plan d'Occupation des Sols approuvé depuis le mois de Mars 1995. La mise en place d'un P.O.S.(document à valeur réglementaire, opposable aux tiers) confère ou conforte les différentes vocations et qualités des différents secteurs du territoire communal. C'est toujours un élément déterminant de la mise en valeur des sols. Il se compose d'un ensemble de documents que l'étude F.A.C.V. doit pouvoir compléter et/ou préciser.

Le plan de zonage (Cf. annexe) tel qu'il a été arrêté fait état, à juste titre, d'une forte préservation du domaine agricole et du domaine naturel puisque la somme des superficies qui leur sont affectés représente environ 345,5 hectares sur une surface communale

de 385 ha. On y comptabilise 69 lots de capacité résiduelle sur l'ensemble des secteurs U (26), Ua (18) et NA(25), ce qui, bien qu'étant très économe, ne peut être négligé par les futurs impacts que cela génèrera.

Le rapport de présentation est un document de référence incontournable qui recèle de nombreuses informations issues d'une analyse précise et sérieuse. Plus particulièrement il met lui aussi en évidence la richesse naturelle du secteur et l'importance du réseau de ruelle.

Néanmoins, compte tenu des qualités et de l'enjeu que revêtent les structures végétales et bocagères pour révéler l'identité du village des compléments d'études et de sensibilisation s'avèreraient nécessaires sur ce thème. Elles permettraient éventuellement d'étoffer l'aspect réglementaire en ce sens comme le permet la loi sur les paysages de janvier 93 tant en zone N.C., N.D., que N.A.



PHASE OPERATIONNELLE

Les différentes étapes (Cf. approche globale et communale) ont fait émerger, à différentes échelles, les éléments clefs qui permettent d'infléchir une stratégie d'aménagement pour améliorer le cadre de vie quotidien des habitants.

Mais comme toute stratégie, elle exige des actions concrètes et rapides qui encouragent la poursuite des efforts, manifestent le dynamisme de l'équipe en place, génèrent l'émulation des divers partenaires et gèrent certaines opportunités.

La procédure Fond pour l'Amélioration du Cadre de Vie semble la politique la plus appropriée pour mettre en synergie cette stratégie d'aménagement car elle permet la réalisation des projets urgents.

Le choix des opérations présentées ci-après a été réfléchi en fonction de l'ambition affichée des élus et des atouts et des faiblesses du territoire. Elles viennent en complément des actions projetées au niveau du Contrat de Développement Rural.

Le programme opérationnel F.A.C.V. est présenté en deux volets complémentaires et indissociables :

□ Le premier volet permet, riche de l'approche globale du terrain et de la bibliographie, de constituer des documents dont la portée se voudra générale car ils concernent des thèmes relevant de problématiques intéressant l'ensemble du territoire communal.

□ Le second niveau, fort des connaissances acquises précédemment, permet de mener une réflexion affinée sur certains sites pour aider l'équipe communale à déterminer ses choix d'aménagement et en fixer la philosophie.

Remarques :

Il ne peut être nié que Preux-au-Bois soit un village de campagne. Les possibilités d'investissements financiers dans des projets d'amélioration du cadre de vie sont, par conséquence, réduites.

Plus que jamais, le travail de l'équipe de maîtres d'œuvre sera de tirer parti du cadre existant et d'opérer de façon sobre, c'est à dire en conformité avec le caractère rural, villageois. L'ensemble des réflexions devront concourir au renforcement du potentiel "touristique" et prémunir la commune de la banalisation de son territoire.

Le mot d'aménagement, s'il peut convenir à certains points, ne semble pas être le mieux choisi ici. Il convient davantage de révéler, de mieux entretenir, de souligner et tout mettre en œuvre pour conforter l'existant.

Tous les documents produits au cours de cette étude seront autant à destination de l'équipe municipale, des employés communaux que de la population du village.

Il est demandé au maître d'œuvre de faire précéder chacune des étapes de l'étude par des actions de sensibilisation à destination de l'équipe communale et de la population.

les documents de portée générale

la découverte de la commune par les chemins de promenades

La commune offre, nous l'avons déjà dit, un étirement important et une dissémination importante des secteurs bâtis. Fort de la reconnaissance paysagère menée précédemment et du fait de l'existence de nombreux éléments épars dignes d'intérêt (Chapelles, ponts, rivière, points de vues,...) des propositions de balisage de chemins de promenades et de découvertes de la commune seront faites. Ils s'établiront dans le souci de favoriser :

- la convivialité entre les Habitants (enfants,adultes),
- l'accessibilité aux différents secteurs de la commune,
- la reconnaissance des spécificités locales par leur présentation et/ou leur interprétation,
- les liens entre les différents secteurs bâtis, les équipements et la forêt de Mormal,
- la complémentarité avec les itinéraires repris au titre du P.D.I.P.R. et les boucles éditées par le "club nat"

L'étude devra proposer un certain nombre d'actions ou démarches visant à valoriser le tracé retenu et son caractère rural.

Pour y parvenir il est demandé au bureau d'étude de :

- inventorier, repérer et qualifier les rues et ruelles qui, par leurs qualités et leurs situations révéleront le mieux les sites et le patrimoine de Preux-au-Bois,
- proposer une (des) boucle(s) de promenades à thèmes et établir un plan au 1/5 000 pour les boucles portant uniquement sur le territoire communal (1/25 000 pour les intercommunales)
- proposer la signalétique, le mobilier urbain et les plantations qui symboliseraient le village,
- établir des conseils d'entretien et de gestions des équipements.

Le cahier de recommandations sur les plantations et leur entretien

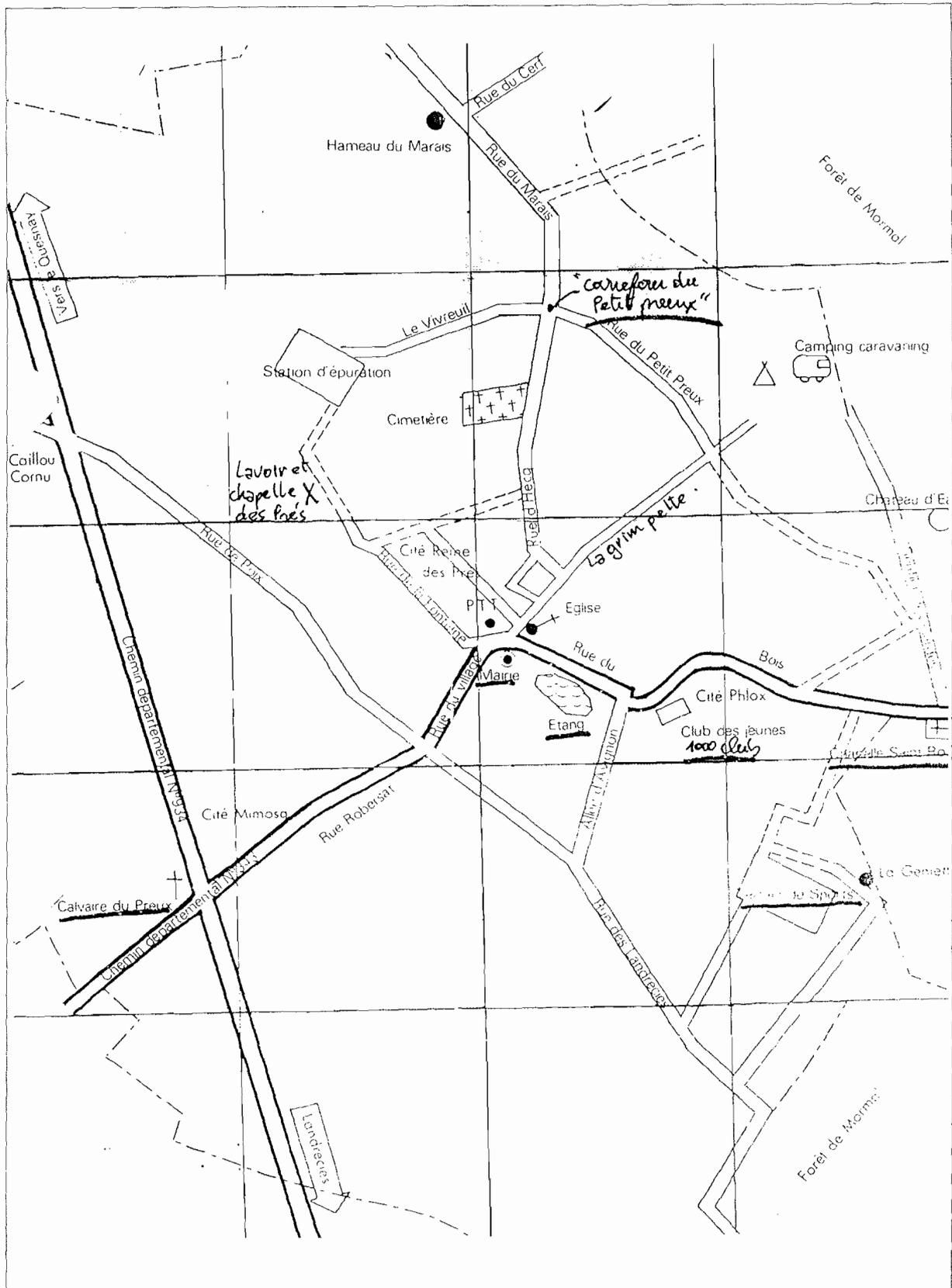
L'approche globale et communale a montré brièvement l'importance du végétal dans la définition de l'identité du territoire communal. Ce cahier doit s'attacher à solutionner deux problématiques différentes mais complémentaire :

- l'entretien et la pérennité de la trame bocagère le long des nombreux sentiers et chemins. En effet un bon nombre d'entre-eux offre aujourd'hui l'allure très agréable d'une galerie végétale, signe de la raréfaction de l'entretien (absence ?). La grande qualité d'aujourd'hui ne doit pas hypothéquer celle de l'avenir, c'est pourquoi il semble opportun dès aujourd'hui de s'interroger sur la gestion de ce patrimoine.
- le fleurissement de la commune. En effet la municipalité est fortement impliquée dans la gestion de très nombreuses jardinières maçonnées et autres massifs de pleine terre destinés à embellir les abords des lieux publics et des voies principales.

Au delà de la simple proposition d'une palette végétale, ce cahier de recommandation doit permettre à la municipalité de se doter d'un outil de sensibilisation tant pour elle-même, ses employés communaux que ses administrés dont le souci sera de renforcer l'identité du territoire.

Il devra bien évidemment être établi en concertation avec les personnes s'occupant au quotidien des plantations.

plan des rues

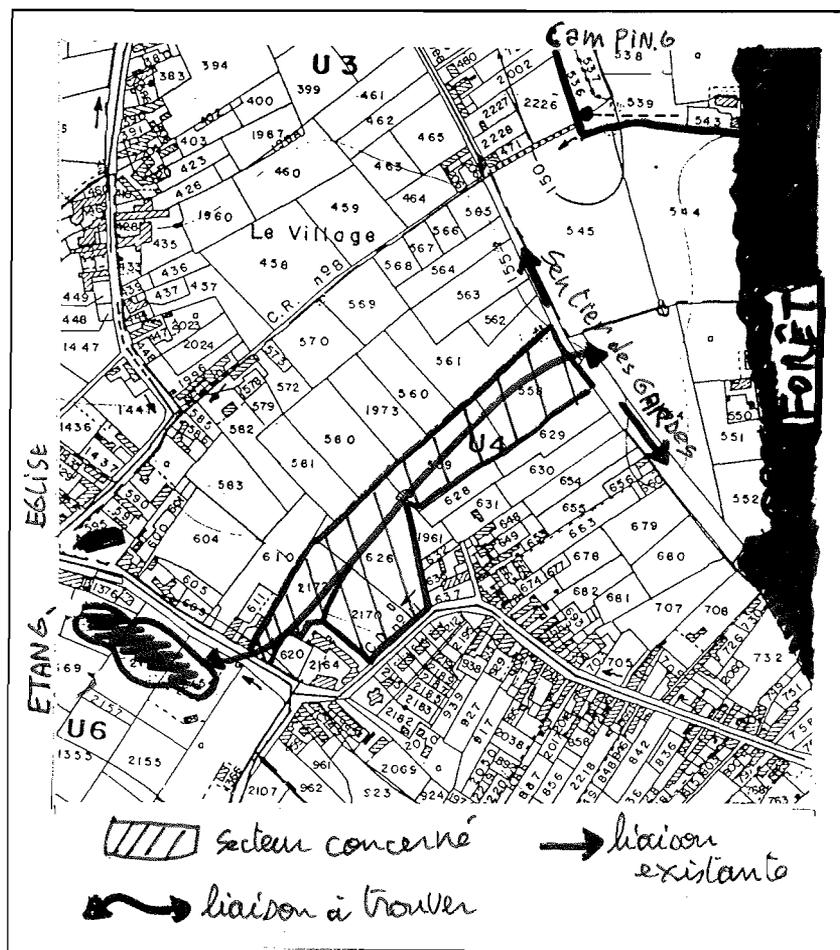


Les projets localisés

L'ensemble des points d'aménagement repris ci-après sont énoncés et présentés les uns à la suite des autres pour de simples raisons de facilités de rédaction. Néanmoins, étant pour la plupart situés à peu de distance les uns des autres le bureau d'étude veillera à garantir la cohérence et la complémentarité entre les différents espaces.

La liaison vers la forêt

La municipalité a acqui un ensemble de parcelles de prairies d'environ trois hectares occupant le versant nord du ruisseau de la fontaine Leconte et se situant entre la rue du Bois et le chemin des Gardes.



Son souci est d'y aménager un lieu de promenade et de détente pour la population (enfants et adultes) qui relie l'étang communal à la forêt de Mormal. Il constitue un des projets repris dans l'étude pré-opérationnelle d'aménagement du massif forestier de Mormal-Bois l'Evêque.

Compte-tenu du caractère rural spécifique du secteur une réflexion particulière sera por-

tée sur l'intégration au paysage. Les surfaces généreuses des terrains dicteront la mise en place de modes d'entretiens et de gestion spécifiques en accord avec le caractère rural du village.



Niveau d'étude demandé : Le bureau d'étude établira un état des lieux et réalisera un diagnostic. Ensuite des schémas d'intentions seront proposés. Après validation d'une option, une esquisse chiffrée sera établie.

remarque : la direction de l'environnement du Conseil Général aide financièrement au titre de la politique "reboiser le Nord" la fourniture et l'entretien des essences végétales régionales.

L'étang, la prairie humide et le parking

L'étang :

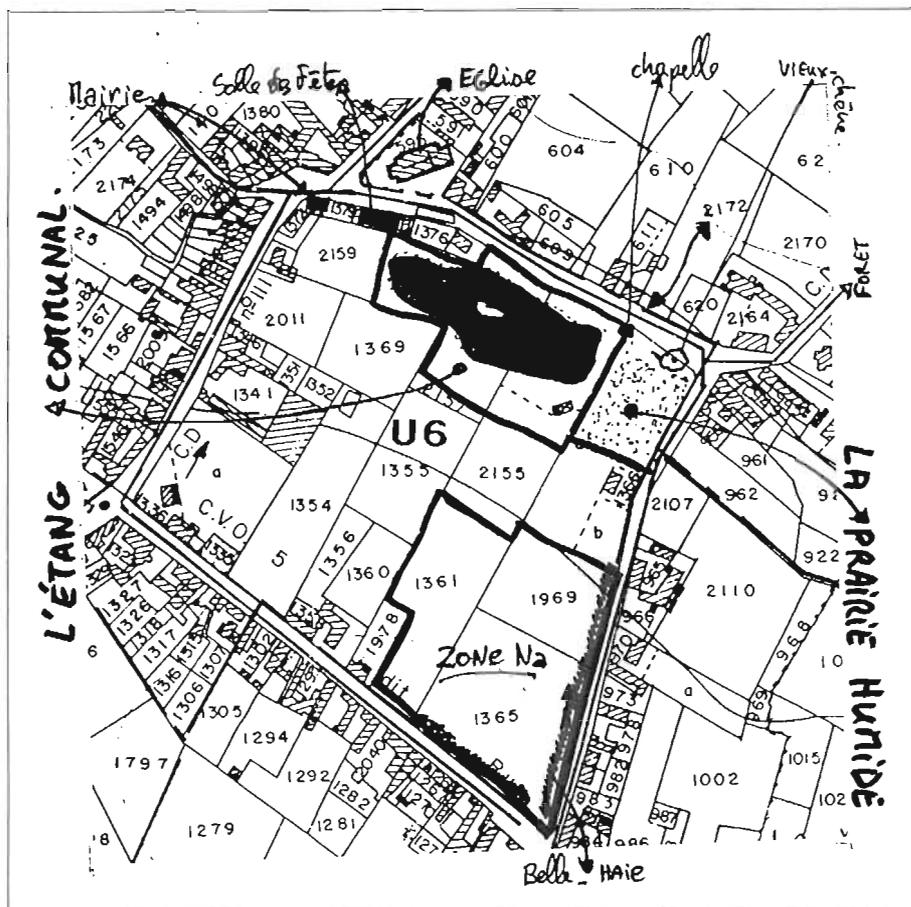
La municipalité à aménagé il y a plusieurs années un étang utilisé pour la pêche à la truite. Situé à proximité immédiate du cœur du village (Mairie, église, salle des fêtes, domicile collectif) il constitue de façon évidente un lieu qui attire tant pour la promenade que pour la pêche. Il accueille le buste de Antonio José de Sucre, descendant des Marquis de Preux qui fût le premier président de la Bolivie.

L'espace présente déjà de nombreuses qualités grâce à la présence de l'eau et de la végétation. Néanmoins quelques petites améliorations permettraient d'accroître encore l'intérêt et la convivialité du site. On pourra par exemple faire en sorte de diversifier les ambiances des berges qui sont aujourd'hui trop monotones et agir de façon à limiter la perception de l'ensemble de l'espace en un seul coup d'œil.

Le choix de la palette végétale pourrait être inspiré des végétations Sud-Américaines pour doter le village d'une attraction supplémentaire.

La prairie humide :

La commune est aussi propriétaire d'une parcelle attenante située juste en amont sur le cour du ruisseau de la Fontaine Leconte et délimitée par la rue du bois et la ruelle d'Avignon. Elle présente un caractère de prairie humide qu'il semble important de valoriser.



Images de référence pour des aménagements de qualité en secteur humide



le sentier de la plaine jacquot, P.N.R. du Puy de Dôme - in Comment aménager vos sentiers en milieux humides - D.N.P./ l'atelier tech. des e. n.



ambiance de dords d'étang- public à proximité de Londres

Compte tenu de sa spécificité, ce terrain peut être le lieu idéal pour la promenade et l'observation, tant pour les petits que pour les grands, de la végétation et des animaux des milieux humides.

Sa valorisation et son accessibilité seront réfléchies comme un complément, voire un contrepoint, à ce qui existe sur les abords de l'étang (caractère ornemental, équipement mobilier).



Le parking :

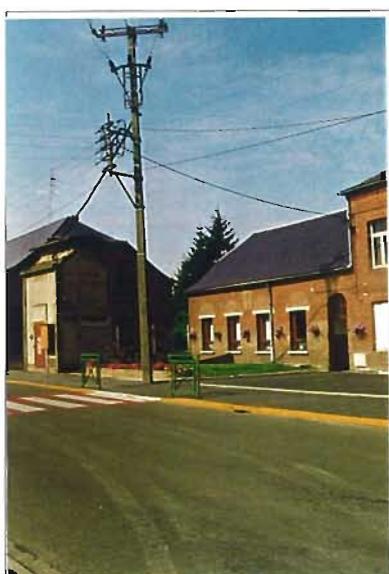
Un parking qui permet aussi le stationnement des poids-lourds est implanté tout le long de la rue du Bois. Il présente un très fort caractère routier dû aux emprises généreuses traitées uniformément en enrobé noir. Des propositions pour réduire son impact à caractère routier seront faites dans le souci de mettre en valeur l'accès aux deux parcelles, la chapelle, et le vieux chêne isolé.



Niveau d'étude demandé : Le bureau d'étude établira un état des lieux et réalisera un diagnostic qui portera sur l'étang, la prairie humide et le parking. Ensuite des schémas d'intentions seront proposés sur l'ensemble des parcelles. Sur une partie restant à déterminer, et après validation d'une option, une esquisse chiffrée sera établie.



entre l'église, la Mairie, la salle des fêtes et la Poste : la place ?



"la place" au moment de la ducasse !



"la place", sans la ducasse- vue sur l'étang

Le cœur du village

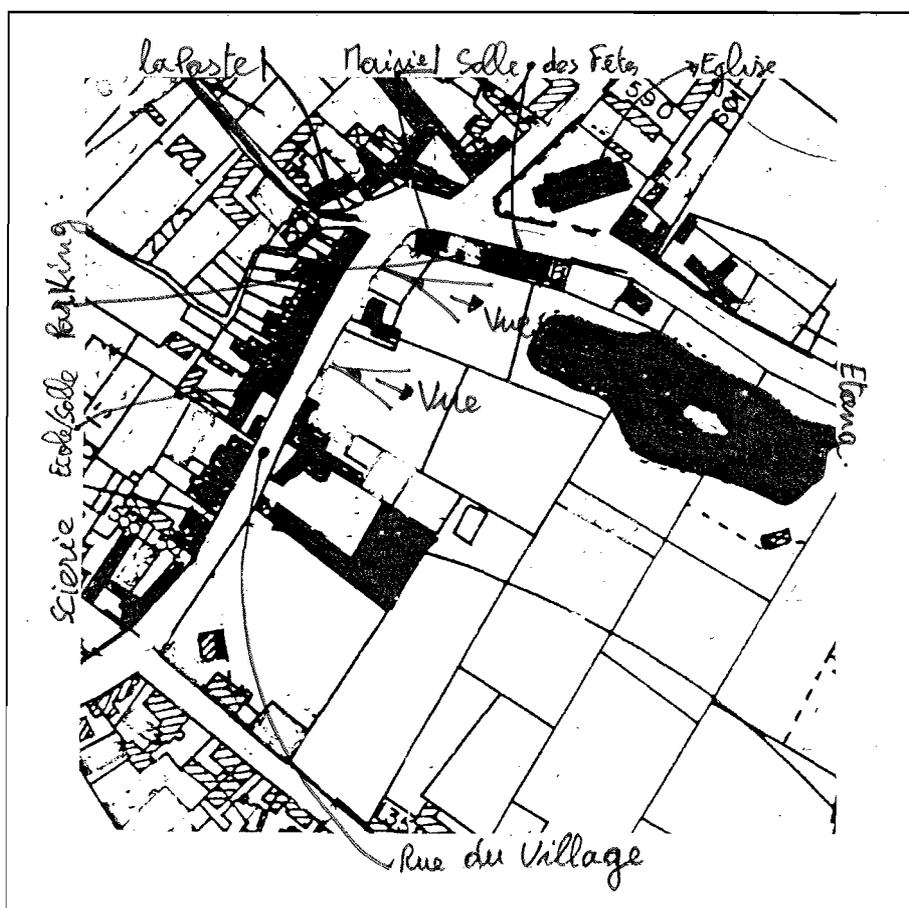
C'est le long de la rue du Village et autour du carrefour formé avec les rues de la Fontaine et du Bois qu'on retrouve la majorité des équipements (Poste, Mairie, Salle des Fêtes, Eglise), des commerces de proximité et des cafés. C'est aussi sur ce secteur qu'est installée la scierie.

l'organisation du bâti ménage des dilatations d'emprises publiques. La voie a aussi pour particularité de présenter d'un côté un caractère jointif au bâti alors que l'autre est constitué d'une succession d'éléments construits à distance les uns des autres. La présence végétale sur l'espace public contigu à la voie s'affirme principalement au pied de l'Eglise et à la faveur de ces ouvertures.

Compte tenu des qualités spatiales du secteur, il semble intéressant que sa valorisation repose préférentiellement sur :

- la réduction du caractère minéral des accotements,
- La valorisation des ouvertures visuelles sur la vallée,
- la réduction des surfaces routières (principalement au niveau du carrefour)
- l'atténuation de l'impact des réseaux aériens,
- le renforcement de la présence végétale.

La réflexion intégrera aussi le parking accueillant les manèges de la Ducasse et servant de seuil pour la salle des fêtes et la Mairie.



Niveau d'étude demandé : Le bureau d'étude établira un état des lieux et réalisera un diagnostic. Ensuite des schémas d'intentions seront proposés sur l'ensemble du linéaire et de ses abords. Sur une partie restant à déterminer, et après validation d'une option, une esquisse chiffrée sera établie.

Autres lieux publics

La valorisation du cadre de vie doit permettre aussi la valorisation de certains lieux publics ou abords d'édicules qui n'ont certainement pas l'importance de ceux présentés précédemment mais qui, soit par leur lieu d'implantation, l'usage régulier qui en est fait ou la charge symbolique qu'ils portent constituent des éléments évidents d'animation du paysage communal. Cette valorisation doit aussi permettre d'améliorer la situation de "petits points noirs". (le rapport de présentation du P.O.S. relevait l'intérêt d'un aménagement pour la plupart des lieux répertoriés ci-après.)

la liste suivante n'est pas restrictive, elle pourra être complétée et/ou modifiée suite à l'analyse détaillée réalisée par le bureau d'études avec l'accord du maître d'ouvrage et avis du comité de pilotage. Les modifications pourront, par exemple s'argumenter pour mieux servir le projet de mise en place de boucles de promenades. Certains lieux se révéleront être, sans aucun doute, des opportunités pour mettre en application le cahier de recommandation des plantations établi précédemment.

On veillera à privilégier l'économie de moyens tant dans les principes d'aménagement que dans le coût des opérations. Certains édicules sont passibles d'être subventionnés par la mission culturelle du Conseil Général au titre du Patrimoine Rural Remarquable (C.f. fiches en annexes).



- La chapelle Saint-Roch :

Le propos sera d'offrir côté forêt une entrée de village davantage en harmonie avec le caractère du lieu. Une attention particulière sera portée sur les éléments de signalisation situés à proximité de la chapelle.

- Le calvaire du Preux :

Situé à proximité du carrefour entre la R.D. 934 et la route menant à Robersart qui est abondamment fleuri par les riverains, sa perception est aujourd'hui atténuée par les multiples panneaux, les poteaux, l'abris-bus et les conifères



- les abords du terrain de football :

Il est situé à l'écart du village dans une ambiance dominée par la proximité de la forêt de Mormal et l'horizon qu'elle constitue. On remarquera néanmoins, malgré la confortable surface dévolue à l'herbe, que l'impact visuel des différents édicules s'impose plus que de nécessité.



▪ **Le carrefour du Petit-Preux :**

Ce carrefour est situé à mi-distance entre le cœur du village et le Hameau du Marais. Il dessert la Rue du Petit Preux et le chemin du Vivreuil à quelque décamètres de la lisière forestière de Mormal. Un abris-bus y est installé assorti de quelques panneaux et poteaux. La proposition contribuera à minimiser l'impact visuel des trop nombreux éléments banalisant le lieu et rendant imperceptible les plantations en massif situés à proximité.



▪ **Le Mille-Club :**

Situé dans une courbe de la rue du Bois et à proximité de la Prairie Humide, le petit bâtiment préfabriqué est doté d'abords très sévères, puisqu'exclusivement traité en enrobé noir. Malgré l'originalité de son implantation le traitement de ses abords (dont poteaux électrique et télécom.) signale une rupture totale avec l'ambiance du secteur. Elle lui confère quasiment la valeur de "point-noir" paysager. La valorisation du lieu devra tenir compte des besoins à satisfaire (desserte, accès des véhicules de sécurité, ...) par les associations occupant le local et y réalisant temporairement des expositions. L'arrière de la parcelle sera à prendre en considération.



▪ **Le lavoir et la chapelle des prés :**

Ils sont situés à l'extrémité sans issue du Chemin des Prés dans une ambiance très végétale. Ce relatif confinement rend très confidentiel le lieu, autorisant ainsi quelques dégradations.



- La station d'épuration :

Situé dans un secteur très bocager, puisque proche des ruisseaux c'est la nature de la végétation installée ou absente sur son périmètre qui discrédite les lieux pour s'inscrire, en l'état, sur l'itinéraire d'une promenade de découverte de la commune.



- Le débouché de la grimpette :

La Grimpette est une voie étroite qui permet de relier le cœur du village au camping situé en lisière de forêt de Mormal. L'amorce de cette ruelle se fait, côté centre, au niveau d'une courbe de la rue d'Hecq par un petit espace recouvert d'enrobé desservant une maison aux multiples extensions et par ailleurs bien en vue.



Niveau d'étude demandé : Sur chaque lieu un schéma d'intention d'accompagnement paysager sera proposé et assorti d'une notice de recommandations pour l'amélioration des édifices. Une estimation d'enveloppe sera proposée sur chaque lieu.